



Ce formulaire n'est pas destiné
à l'inscription au transport scolaire

Cars BreizhGo en Ille-et-Vilaine

FORMULAIRE ABONNEMENT & RÉ-ABONNEMENT ANNUEL

12 mois dont 2 GRATUITS

ABONNEMENT

 BreizhGo uniquement BreizhGo +STARNom Prénom Date de naissance Adresse Code postal Ville Téléphone fixe Téléphone portable* Email*

* Pour une meilleure gestion de votre dossier et des infos trafic, nous vous conseillons de remplir les champs ci-dessus. Le réseau BreizhGo s'engage à préserver la confidentialité de ces informations et à ne pas les divulguer à des fins publicitaires.

N° Client N° de carte KorriGo active nominative Mois de début d'abonnement souhaité (M+3 maximum)
L'abonnement prendra effet le 1^{er} du mois choisiLigne empruntée Commune de montée Commune de descente J'autorise le Réseau BreizhGo à me communiquer par mail des informations sur ses offres commerciales et son actualité. J'atteste avoir pris connaissance et accepter les conditions générales de vente et d'utilisation de l'abonnement annuel BreizhGo en Ille-et-Vilaine.Fait à Le Signature

MODE DE RÈGLEMENT

 Prélèvement automatique

- Compléter le mandat SEPA ci-joint
- Joindre un chèque correspondant au paiement du 1^{er} mois*

* Chèque à l'ordre de EMS Rennes. Si la souscription est réalisée sur place à l'Espace KorriGo à Rennes : chèque, carte bancaire ou espèce possible.

 Au comptant

- Joindre un chèque correspondant à la totalité du coût de l'abonnement*

PIÈCES À JOINDRE À VOTRE DEMANDE

VOUS NE POSSÉDEZ PAS DE CARTE KORRIGO NOMINATIVE

- **1 photo d'identité récente** (moins de 2 ans, au format 45x35mm avec vos nom et prénom au dos).
- **Pièce d'identité** (photocopie).
- **Mandat SEPA et Relevé d'identité bancaire**, si vous optez pour le prélèvement automatique (la personne effectuant la démarche doit être titulaire du compte bancaire indiqué sur le RIB).

VOUS POSSÉDEZ UNE CARTE KORRIGO NOMINATIVE

- **Mandat SEPA et Relevé d'identité bancaire**, si vous optez pour le prélèvement automatique (la personne effectuant la démarche doit être titulaire du compte bancaire indiqué sur le RIB).

S'il s'agit d'un renouvellement et que vos coordonnées bancaires n'ont pas changées, cette pièce n'est pas nécessaire.

FORMULAIRE ET PIÈCES À FAIRE SUIVRE

Par voie postale À l'Espace KorriGo 19 Place de la Gare, niveau 0, 35000 RENNES

Ou à déposer ▪ À l'espace KorriGo 19 Place de la Gare, niveau 0, 35000 RENNES

▪ Au guichet de la gare routière de Fougères : 6 rue des Frères Deveria, 35500 FOUGÈRES

▪ Au guichet de la gare routière de St-Malo : Avenue Anita Conti, 35400 SAINT-MALO

Toute demande effectuée sur place à l'Espace KorriGo pourra être traitée immédiatement. En revanche, un délai estimé de 15 jours pourra être nécessaire pour tout envoi par courrier ou dépôt en gare routière de Fougères ou St-Malo.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ET D'UTILISATION

Les présentes Conditions Générales de Vente et d'Utilisation (ci-après les CGV et CGU) ont pour objet de déterminer les conditions d'accès et les règles d'utilisation de l'abonnement annuel BreizhGo en Ille-et-Vilaine et de l'abonnement annuel BreizhGo en Ille-et-Vilaine + STAR.

L'utilisateur doit prendre connaissance des présentes CGVU. En cas de désaccord avec les CGU et CGV, aucun achat ne pourra être effectué par l'utilisateur. Lors de l'utilisation de ces services, l'utilisateur accepte les présentes conditions générales d'utilisation.

La Région Bretagne se réserve le droit de refuser l'accès ou d'exclure, tout Utilisateur qui ne respecterait pas les présentes CGU et CGV.

1. Tarification

En Ille-et-Vilaine, 8 lignes sont concernées par les tarifs de l'abonnement annuel BreizhGo par tranches kilométriques :

- 1 a et b : Paimpont – Saint Thurlial – Rennes
- 3 : La Guerche – Châteaugiron – Rennes
- 5 : Grand Fougeray – Rennes
- 6 : Mernel – Rennes
- 7 : Dinard – Rennes
- 8 a : Saint Pierre de Plesguen – Tinténiac – Rennes
- 9 a et b : Fougères – Dourdain – Rennes
- 10 : Pipriac – Rennes

Sur les autres lignes, c'est le tarif unique qui s'applique. L'ensemble des tarifs est disponible sur le site BreizhGo.bzh. L'abonnement annuel BreizhGo en Ille-et-Vilaine + STAR concerne également les lignes de bus et de métro du réseau STAR de Rennes Métropole.

2. Support

Ce titre, rattaché au n° de client, se matérialise sur la carte KorriGo.

En cas d'abonnement avec mise en place du prélèvement automatique, la carte KorriGo doit être nominative.

3. Canaux de distribution

a. À l'Espace KorriGo

Ce titre est disponible à l'Espace KorriGo, 19 Place de la Gare, niveau 0, 35000 RENNES

b. En gare routière

Ce titre est disponible aux guichets des gares routières de :

- Fougères, 6 rue des Frères Deveria, 35500 FOUGÈRES
- Saint-Malo, Avenue Anita Conti, 35400 SAINT-MALO

c. Par courrier

Le formulaire téléchargeable sur le site BreizhGo.bzh doit être envoyé (accompagné des pièces qui y sont listées) par le voyageur ou par son représentant légal à l'Espace KorriGo 19 Place de la Gare, niveau 0, 35000 RENNES.

4. Conditions d'utilisation du titre de transport

L'abonnement annuel est strictement personnel et incessible.

a. Durée de validité du titre

L'abonnement annuel est valable pour une durée de 12 mois consécutifs à partir du 1^{er} jour de validité (obligatoirement le 1^{er} d'un mois).

Lors de la souscription, le voyageur peut choisir de faire débiter son abonnement annuel :

- Au début du mois M, y compris si le 1^{er} jour du mois M est dépassé,
- Jusqu'à M+3 mois maximum.

b. Gestion des correspondances

Chaque titre est délivré pour une Origine – Destination (sur les lignes à tarif par tranches kilométriques) ou pour une ligne (sur les lignes à tarif unique). Les correspondances au sein du réseau BreizhGo ne sont pas permises.

c. Validation obligatoire

La validation de la carte KorriGo est obligatoire à chaque montée dans un véhicule du réseau BreizhGo ou du réseau STAR.

d. Modalités de paiements

En totalité au moment de l'achat du titre :

- Si la souscription est réalisée par courrier ou en gare routière de Fougères ou Saint-Malo : chèque (à l'ordre de EMS Rennes).
- Si la souscription est réalisée sur place à l'Espace KorriGo à Rennes : chèque (à l'ordre de EMS Rennes), carte bancaire ou espèce possible.

Mensuellement :

Par prélèvement automatique (9 prélèvements), après le paiement d'un mois complet lors de la souscription (par chèque à l'ordre de EMS Rennes).

→ Si la souscription est réalisée sur place à l'Espace KorriGo à Rennes le paiement du 1^{er} mois peut être effectué par chèque, carte bancaire ou espèce.

Le prélèvement intervient le 5 du mois (délai variable selon les organismes bancaires).

En cas de défaut de paiement (rejet du prélèvement), l'abonnement annuel sera suspendu et/ou résilié en cas de non régularisation du paiement.

5. Contrôles

Des contrôles peuvent être opérés à tout moment par les agents désignés par l'exploitant du réseau.

Pour en savoir plus, consulter le règlement de transport interurbain disponible sur BreizhGo.bzh.

6. Vie du contrat d'abonnement

Pour l'ensemble des cas ci-dessous :

- **En gares routières de Fougères et de Saint-Malo et par correspondance :** toutes les démarches ci-dessous devront être effectuées avant le 15 du mois pour une prise en compte souhaitée le 1^{er} jour du mois M+1.
- **À l'Espace KorriGo de Rennes :** toutes les démarches ci-dessous pourront être prises en compte immédiatement, sous réserve du strict respect des procédures ci-dessous.

a. Souscription

Par la souscription, l'utilisateur s'engage à fournir à une date convenue la somme correspondant au service d'abonnement.

En cas de paiement au comptant :

Se présenter au guichet de l'Espace KorriGo de Rennes, de la gare routière de Fougères ou de la gare routière de Saint-Malo avec :

- la carte KorriGo (ou si l'utilisateur n'en possède pas : 1 photo d'identité de moins de 2 ans, au format 45x35mm avec nom et prénom au dos et une copie de pièce d'identité)
- un moyen de paiement (Cf point 4.d.)

En cas de paiement par prélèvement automatique ou en cas de souscription par correspondance :

Compléter le formulaire de demande d'abonnement et le déposer ou le renvoyer avec les pièces justificatives et le paiement du 1^{er} mois à l'une des adresses indiquées sur le formulaire.

Le formulaire est disponible :

- en ligne sur le site BreizhGo.bzh,
- à l'Espace KorriGo de Rennes,
- dans les gares routières de Fougères et de Saint-Malo.

b. Perte, vol, dégradation ou dysfonctionnement de la carte KorriGo

En cas de perte, de vol ou de dégradation une nouvelle carte KorriGo pourra être délivrée pour un coût de 8€ à la charge de l'utilisateur.

En cas de dysfonctionnement avéré une nouvelle carte KorriGo pourra être délivrée gratuitement.

La demande de duplicata est à effectuer par l'utilisateur au guichet de l'Espace KorriGo de Rennes ou en gares routières de Fougères ou de Saint-Malo.

c. Suspension à l'initiative du vendeur

En cas d'impayé, l'abonnement sera suspendu jusqu'à la régularisation par l'utilisateur, à effectuer à l'Espace KorriGo.

Dans ce cas, la durée de validité du titre reste inchangée (pas de prorogation de la durée).

Des frais seront appliqués à hauteur de 4€ au 2^{ème} incident et 8€ à partir du 3^{ème} incident.

Aucune suspension n'est possible à l'initiative de l'utilisateur.

d. Résiliation

À l'initiative du Vendeur :

- fraude établie dans la constitution du dossier d'abonnement, fausse déclaration, falsification des justificatifs,
- utilisation frauduleuse de la carte,
- non-respect du règlement des transports (consultable sur BreizhGo.bzh),
- impayé non régularisé.

Elle sera effective dès notification à l'utilisateur par lettre recommandée avec accusé de réception.

Tout mois entamé est dû.

Le Vendeur se réserve le droit de refuser toute nouvelle demande d'abonnement à l'utilisateur pendant une durée pouvant aller jusqu'à 2 ans.

À l'initiative de l'utilisateur :

La rupture du contrat avant son terme pourra être demandée par l'utilisateur, sans motif, à tout moment, sur simple demande écrite adressée :

- à l'Espace KorriGo de Rennes,
- aux gares routières de Fougères ou de Saint-Malo.

Cette demande devra à minima comporter les coordonnées de l'utilisateur (nom, prénom, adresse postale) et le numéro de la carte KorriGo concernée.

Tout mois entamé est dû.

e. Rétractation

En application des dispositions du Code de la consommation, il n'y a pas de rétractation possible. La vente de titre de transport n'est pas concernée par cette mesure.

f. Réabonnement

Le renouvellement de la souscription au terme des 12 mois est possible à l'initiative de l'utilisateur.

En cas de paiement au comptant :

Se présenter au guichet de l'Espace KorriGo de Rennes, de la gare routière de Fougères ou de la gare routière de Saint-Malo avec :

- la carte KorriGo et une copie de carte d'identité ou livret de famille,
- un moyen de paiement (Cf point 4.d.).

En cas de paiement par prélèvement automatique ou en cas de souscription par correspondance :

Compléter le formulaire de demande de renouvellement d'abonnement annuel et le déposer ou le renvoyer, avec les pièces justificatives à actualiser le cas échéant, à l'une des adresses indiquées sur le formulaire.

Le formulaire de réabonnement est disponible :

- en ligne sur le site BreizhGo.bzh,
- à l'Espace KorriGo de Rennes,
- dans les gares routières de Fougères et de Saint-Malo.

7. Responsabilité

La responsabilité de la Région ne pourra être engagée si l'exécution ou la mauvaise exécution du contrat est imputable soit à l'utilisateur, soit au fait imprévisible et insurmontable d'un tiers étranger à la fourniture de la prestation, soit à un cas de force majeure ou cas fortuits, comme ceux habituellement retenus par la jurisprudence des cours et tribunaux français et plus généralement dans les cas suivants empêchant l'exécution du contrat dans des conditions normales et attendues : panne ou dysfonctionnement informatique et/ou des réseaux de télécommunication empêchant la disponibilité des services en ligne, guerre, émeute, incendie, grèves internes ou externes, lock-out, occupation des locaux d'une des parties, intempéries, tremblement de terre, inondation, dégât des eaux, restrictions légales ou gouvernementales, modifications légales ou réglementaires des formes de commercialisation, les accidents de toutes natures, épidémie, pandémie, maladie touchant plus de quinze (15) % le personnel de la Région dans une période de deux mois consécutifs, absence de fourniture d'énergie, arrêt partiel ou total du réseau Internet et, de manière plus générale, des réseaux de télécommunications privés ou publics, blocages de routes et impossibilités d'approvisionnement et tout autre cas indépendant de la volonté expresse de la Région.

8. Service clientèle

Pour toute information ou réclamation, l'utilisateur peut contacter les services du réseau BreizhGo :

- Par internet : formulaire de contact à l'adresse suivante www.breizhgo.bzh/nous-contacter
- Par téléphone : au 02 99 300 300
- Par courrier : Espace KorriGo, 19 Place de la Gare, niveau 0, 35000 RENNES

9. Politique de protection des données personnelles

En souscrivant à l'abonnement annuel BreizhGo en Ille-et-Vilaine, vous acceptez que les informations recueillies soient utilisées afin de répondre à votre demande d'inscription au service de transport proposé par la Région Bretagne. Les données collectées sont destinées aux services concernés de la Région, et le cas échéant, à leurs sous-traitants et prestataires. Vous disposez du droit d'accéder aux informations qui vous concernent, notamment pour y apporter d'éventuelles corrections ainsi que du droit à la limitation du traitement et de définir des Directives relatives au sort des données à caractère personnel après votre décès. Vous disposez, également, du droit de vous opposer à tout moment, à ce traitement. Pour exercer ces droits, il vous suffit d'envoyer un mail à l'adresse informatique-libertés@bretagne.bzh ou par courrier postal auprès du Délégué à la Protection des Données de la Région Bretagne, 283 avenue du Général Patton CS 21101 35711 Rennes Cedex 7. Pour tout complément d'information, sur la gestion de vos données personnelles, consultez la charte de confidentialité disponible sur www.breizhgo.bzh.

10. Modification du document

La présente version des CGVU est en application à compter du 1^{er} septembre 2020.

La Région Bretagne se réserve le droit de modifier ou de mettre à jour à tout moment, sans préavis ni information préalable des Utilisateurs, unilatéralement, les présentes CGU/CGV au gré des changements ou additions effectués, afin notamment de se conformer à toutes évolutions légales, jurisprudentielles, éditoriales et/ou technique.

Les modifications à venir ne seront pas applicables aux ventes effectuées avant la date d'entrée en vigueur de ces modifications.

Les modifications éventuellement apportées par la Région aux CGVU seront portées à la connaissance des Utilisateurs par leur simple mise en ligne. La Région invite donc tout Utilisateur à consulter régulièrement les CGVU. Tout nouveau Service intégrant de nouvelles techniques ou nouvelles caractéristiques améliorant la qualité des Services existants seront aussi soumis aux présentes Conditions générales, sauf disposition expresse contraire.

11. Loi applicable

Les présentes CGVU sont soumises à la loi française. Elles sont rédigées en langue française.

Vous avez choisi le paiement par prélèvement automatique.

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez EMS Rennes à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de EMS Rennes.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

CRÉANCIER

EMS Rennes
Entreprises et Mobilité Services
54, Quai de la Rapée
LAC LB 91 75012 PARIS
SIRET 752 785 386 R.C.S Paris

Identifiant créancier SEPA (ICS)

FR76 3000 4008 2800 0120 3911 476

→ À compléter et signer (tous les champs sont obligatoires) et à joindre au formulaire de souscription à l'abonnement annuel en Ille-et-Vilaine, accompagné d'un RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (RIB).

Désignation du titulaire du compte à débiter

Nom Prénom

Adresse

Code postal Ville Pays

Numéro de téléphone

Identification internationale (IBAN) du compte à débiter

Identification internationale de la banque (BIC)

Fait à

Le

Signature (du débiteur) :

Cadre réservé à EMS Rennes

Référence unique de mandat (RUM)

Les informations recueillies sont utilisées afin de répondre à vos demandes d'abonnement ou de ré-abonnement aux services de transport organisés par la Région Bretagne. Les données collectées sont destinées aux services concernés de la Région, et le cas échéant, à leurs sous-traitants et prestataires. Vous disposez du droit d'accéder aux informations qui vous concernent, notamment pour y apporter d'éventuelles corrections ainsi que du droit à la limitation du traitement et de définir des directives relatives au sort des données à caractère personnel après votre décès. Vous disposez, également, du droit de vous opposer à tout moment, à ce traitement. Pour exercer ces droits, il vous suffit d'envoyer un mail à l'adresse informatique-libertés@bretagne.bzh ou par courrier postal auprès du Délégué à la Protection des Données de la Région Bretagne, 283 avenue du Général Patton CS 21101 35711 Rennes Cedex 7.